

Appel à projets « Toulous'Up ! »

Article I - Présentation et organisation

Conformément à ce qu'elle a annoncé dans son « Projet culturel pour Toulouse 2009-2014* », la Ville de Toulouse crée dès 2009 le label et les bourses « Toulous'Up ! ». Il s'agit de l'un des nombreux leviers mis en place par la Ville pour favoriser les projets les plus audacieux portés par les artistes et les acteurs culturels. Cet appel à projets se déroulera du vendredi 1^{er} mai au mardi 30 juin 2009 inclus.

* Téléchargeable sur le site de la Mairie de Toulouse :

<http://www.toulouse.fr/fr-32/actualite-206/affiche-271/pour-toulouse-3963.html>

Article II - Objectifs

Repérer et accompagner les initiatives artistiques et culturelles qui défrichent, explorent de nouveaux champs d'expérimentation. Inciter les artistes, les créatifs, les acteurs culturels à proposer des démarches ou des productions les plus imaginatives, les plus audacieuses possibles. Permettre aux projets de qualité, y compris les projets hybrides ou atypiques, d'être reconnus par la Ville de Toulouse.

Article III – Conditions d'accès

Ce concours est ouvert à toute personne morale ou personne physique âgée de plus de 18 ans, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à l'organisation de cet appel à projets et de leurs familles respectives.

Article IV – Eligibilité des projets

Sont éligibles à cet appel à projets tous les artistes ou acteurs culturels, prioritairement ceux qui s'inscrivent dans une démarche faisant appel à des formes artistiques expérimentales ou novatrices. Cela concerne l'ensemble du champ artistique dans le cadre du projet culturel de la Ville de Toulouse 2009-2014. Les projets devront être réalisés sur la commune de Toulouse. Le porteur de projet doit signaler tout autre demande de subventions publiques déjà effectuée pour la réalisation de son projet. Un seul dossier peut être déposé par candidat (même nom et domiciliation).

Article V – Constitution du dossier

Les participants trouveront toutes les informations nécessaires auprès de la Mairie de Toulouse, organisatrice de l'appel à projets. Les compléments d'information pourront être obtenus sur demande à l'Espace Croix Baragnon (24, rue Croix Baragnon à Toulouse) ou à l'adresse suivante : toulousup@mairie-toulouse.fr.

Les porteurs de projet devront transmettre leur dossier au plus tard le 30 juin 2009 par messagerie (toulousup@mairie-toulouse.fr) ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Direction des Affaires Culturelles / Toulous'Up
Espace Croix-Baragnon
24, rue Croix-Baragnon
31000 Toulouse

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

- un court descriptif de l'activité du porteur de projet,
- les documents attestant de : sa domiciliation, sa raison sociale et une attestation sur l'honneur justifiant de sa situation au plan social et fiscal.
- une note d'intention du projet artistique et/ou culturel de deux feuillets maximum.
- un calendrier prévisionnel de l'opération.
- un budget prévisionnel de l'opération
- un relevé d'identité bancaire ou postal original

Article VI – Procédure de sélection

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection de dix personnes composé de partenaires institutionnels, d'acteurs culturels et de la société civile, n'ayant pas vocation à répondre à cet appel à projets. Après délibérations du jury, dix projets seront retenus et rendus publics en septembre 2009.

Article VII – Modalités de soutien

Pour sa phase expérimentale, « Toulous'Up » sera doté d'une enveloppe financière de 50 000 €, incluse dans le Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) de la Municipalité, chacun des projets retenus se voyant attribuer une subvention dont le montant sera fonction de la nature du projet.

Une communication spécifique sera mise en place par la Ville de Toulouse pour faire connaître ces projets en les relayant notamment dans le magazine municipal A Toulouse et sur le site web de la ville : www.toulouse.fr.

Article VIII – Droits d'utilisation liés à la publication des résultats

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à projets, et liées à l'attribution des bourses, sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse – Direction des Affaires Culturelles / Toulous'Up - Espace Croix-Baragnon - 24, rue Croix-Baragnon, 31000 Toulouse. Les lauréats autorisent la Ville de Toulouse à publier le contenu de leurs projets et leurs noms dans ses supports de communication et auprès de la presse.

Article IX – Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser à :

Direction des Affaires Culturelles
Espace Croix-Baragnon
24, rue Croix-Baragnon
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 21 70
toulousup@mairie-toulouse.fr